



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 22.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 31.03.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

SEYSSES FROUZINS / RANGUEIL – U17 – Départemental 1 – du 08.03.2026

Pour le club SEYSSES FROUZINS

1 match automatique + 6 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles.
Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre en dehors de toute action de jeu

Rappel à l'ordre à l'équipe U17 1 avant sanctions sportives et financières pour l'échauffourée entre joueurs au cours de la rencontre.

Pour le club RANGUEIL

1 match automatique + 6 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles.
Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre en dehors de toute action de jeu

Rappel à l'ordre à l'équipe U17 1 avant sanctions sportives et financières pour l'échauffourée entre joueurs au cours de la rencontre.

Affaire n°2 :

MONTASTRUC DE SALIES / EAUNES LABARTHE 2 – Senior – Départemental 4 – Poule B – du 07.03.2026

Pour le club MONTASTRUC DE SALIES

4 matches de suspension dont 2 matches avec sursis de toutes fonctions officielles à compter du 06.04.2026.

Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu

Pour le club EAUNES LABARTHE

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu

Affaire n°3 :

FONSORBES 2 / BALE – U14 – Départemental 2 – du 08.03.2026

Pour le club FONSORBES

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.03.2026

Motif : Comportement déplacé en dehors de la rencontre